



ATTESTATION D'HABILITATION



L'UIMM Territoriale Centre de Certification déclare, au regard des éléments de preuves fournis conformément aux critères et indicateurs d'habilitation, habilitier l'organisme à dispenser des actions de formation et d'évaluation en vue d'attribuer les certifications de la branche de la Métallurgie. Cette habilitation est délivrée conformément au référentiel d'habilitation, sur la base de l'analyse des 12 indicateurs relevant des 6 critères.



Nom de l'organisme

Numéro de SIRET de l'organisme

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme

Adresse(s) du ou des sites de l'organisme

Pour l'UIMM Territoriale Centre de Certification
(date, nom du responsable, qualité, signature et cachet)

La durée de l'habilitation prend effet à partir de la date mentionnée ci-contre et pour une durée de 5 ans.

